

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 30 n° 2
Mai 2016



Chers(es) Saint-Josephois(es),

Le printemps et l'été sont enfin arrivés. L'hiver nous a semblé plus long cette année. C'est donc le temps de faire le ménage, de ramasser les feuilles, les branches mortes, d'enlever les traîneries, qui étaient enfouies sous la neige (pneus, poubelles, sacs, etc.) et de préparer la terre pour la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs dans les rocailles, plates-bandes et parterres, pour la propreté et par respect pour nos voisins qui désirent un environnement durable. La propreté de notre propriété, c'est l'affaire de tous. Si nous donnons l'exemple, cela aura un effet d'entraînement auprès de nos voisins.

FLEURS, ARBUSTES ET POTAGERS

La Ville a toujours pour objectif d'atteindre les 4 fleurons prochainement. Tous doivent mettre l'épaule à la roue. La prochaine évaluation se fera à l'été 2017. Tous devraient avoir quelques fleurs ou arbustes. Il faut se préparer en conséquence et commencer dès cette année à planter ou semer le plus de fleurs possibles. Nous avons besoin de la contribution de tous les citoyens, commerçants et dirigeants d'entreprises.

Vous ne devez pas oublier que les caissettes de fleurs qui vous seront distribuées prochainement doivent être aménagées sur votre propriété située sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Les fleurs doivent être plantées ou semées dans des pots ou des boîtes, si vous êtes locataires. Ce n'est pas seulement l'obligation du propriétaire.

Les jardins ou les potagers doivent se faire dans la cour arrière, si possible. Il y a un jardin communautaire le long de la rue Chevrier, près du parc de l'Ilménite. S'il y a de la place et que vous désirez avoir un espace, appelez Madame Sylvie Cadieux (450 743-8639). Elle en est la responsable, même si le terrain ne nous appartient pas.

CONDOLÉANCES

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Paul-Émile Tellier, qui est décédé suite à une longue maladie, le 24 mars 2016. Il a été conseiller municipal pendant 18 ans au Conseil de Ville et il s'est impliqué dans la communauté. Nous le remercions pour son excellent travail.

ÉVALUATION

Le Conseil municipal a octroyé, à compter du 1^{er} janvier 2016, le contrat pour les services d'évaluation à la firme « L'Immobilière, société d'évaluation conseil Inc. ».

De plus, nous vous informons, qu'à compter de mai 2016, les techniciens en évaluation de ladite firme passeront de porte en porte afin d'effectuer le maintien d'inventaire de tous les bâtiments du territoire de notre ville afin de vérifier l'exactitude des données inscrites aux fiches d'évaluation ainsi que d'en effectuer la mise à jour. Nous demandons la collaboration de tous les citoyens pour les accueillir avec politesse !

RESPECT

Veillez respecter nos règlements municipaux concernant les rénovations, l'entretien des bâtiments et les animaux (chats et chiens).

FAMILLE

Le local aux familles, situé dans l'une des salles municipales, est à la disposition des parents et des jeunes de 0 à 5 ans. Ce projet a pour objectif de sortir les citoyens de leur solitude et de partager ensemble les besoins de notre communauté. Surveillez les dates des activités et impliquez-vous, c'est pour votre bien !

NOUVEAU BAC

Vers le début de l'année 2017, veuillez vous préparer psychologiquement à l'implantation future d'un bac brun qui servira à fabriquer du compost avec ces matières putrescibles. La MRC vous fera parvenir les communiqués et des explications vous seront données à ce sujet. Tout se fera graduellement, les citoyens n'ont pas à avoir peur.

JOURNÉE D'ACTIVITÉ

Un gros merci à toutes les personnes qui se sont jointes à nous afin de nous aider à l'organisation de notre journée d'activité à l'aréna (patinage, hockey, course au trésor), le 3 avril dernier. Grâce à vous, plus de 110 personnes y ont participé pour atteindre l'objectif que nous nous sommes donnés. « Pour le plaisir de bouger et de bien manger et avoir de bonnes habitudes de vie. »

**Veillez noter que le calendrier des matières résiduelles sera distribué de façon trimestriel.
Il est alors important de garder la dernière page de ce bulletin.**

SÉANCE ORDINAIRE

16-02-22 : Rio Tinto Fer et Titane; Programme décennal de dragage d'entretien de la zone portuaire (période 2016-2025)

Les représentants de Rio Tinto Fer et Titane Inc. ont présenté aux membres du Conseil leur programme décennal de dragage d'entretien de leur zone portuaire localisée à Saint-Joseph-de-Sorel, période (2016-2025). Les installations portuaires sont vitales aux opérations de leur complexe industriel et à sa viabilité économique puisqu'ils permettent à la compagnie de recevoir ses matières premières et d'expédier ses produits transformés.

Une opération optimale des installations requiert des dragages d'entretien récurrents de manière à maintenir les profondeurs nominales garanties de la zone portuaire et à assurer la sécurité de l'accostage ainsi que des différentes manœuvres réalisées par les navires à leur quai.

Ledit programme décennal de dragage d'entretien est donc essentiel afin de permettre à la compagnie Rio Tinto Fer et Titane Inc. de planifier les opérations de dragage nécessaires au maintien des profondeurs minimales et sécuritaires de sa zone portuaire pour la période 2016-2025.

Projet de loi privé – Pouvoirs spéciaux – Domaine du transport (Voirie)

CP-16-033 : Considérant que le projet de loi privé mentionné en rubrique a été soumis aux instances gouvernementales au mois d'octobre 2014 par notre conseiller juridique, Me Conrad Delisle, et parrainé par la Députée de Saint-Hyacinthe,

Mme Chantal Soucy, afin d'être étudié et adopté par l'Assemblée Nationale du Québec;

Considérant que les membres du Conseil, préoccupés par la sécurité de ses citoyens, désirent ardemment l'adoption dudit projet de loi privé en vue de la conclusion du dossier de la route industrielle visant à éliminer le transport lourd dans les secteurs d'habitation densément peuplés situés à proximité d'infrastructure de loisir (piscine municipale et aréna) ainsi que de l'école Martel (niveau primaire) et du CPE-Garderie Marie-Stella;

Considérant que le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ainsi que le conseiller juridique, Me Conrad Delisle, qui, en plus de 40 ans de droit municipal, n'en est pas à son premier dépôt de loi privé, sont décontenancés par le cheminement inhabituel de notre dossier et l'absence d'informations concernant son traitement.

En conséquence, la Commission propose d'appuyer les démarches entreprises pour et au nom de la Ville :

D'appuyer les démarches entreprises pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel par le conseiller juridique, Me Conrad Delisle, afin de faire avancer ce dossier qui s'enlise à Québec;

D'adresser directement au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, copie des présentes lui demandant de « réactiver » ce dossier du projet de loi privé mentionné en rubrique.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

16-04-12 : (Véronique Massé (coordonnatrice de la politique familiale régionale et des aînés : de retour depuis le 21 mars), Ali Durocher, Richard Paquette (Saint-Roch-sur-Richelieu), Olivar Gravel, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Linda Cournoyer (Saint-David), Marie-Claude Antaya (Ste-Victoire-de-Sorel), Luc Latraverse (Saint-Anne-de-Sorel), Patricia Salvat (Saint-Robert), Vickie Larouche (Saint-Gérard)).

Rencontre avec Madame Francine Laplante, nouvelle travailleuse du milieu auprès des aînés sur le territoire de la MRC. Le projet sera poursuivi pour les prochaines années grâce à un support financier de 115 000 \$ provenant du programme « Québec Ami des aînés » ainsi que France Sylvestre, chargée de projet; présentation de Marie Ouellet, nutritionniste et agente de promotion des saines habitudes de vie; suivi des projets politiques familiales (chroniques et publicités pour les bulletins municipaux, grande corvée (en 2017) à l'intérieur des parcs, familles en fête (du 8 au 14 mai), certifié famille (en septembre)); suivi des projets politiques des aînés (jardins communautaires adaptés (installer des bancs adaptés), popote roulante à travers la MRC, radar (exige une formation) : consiste à dépister des aînés dans le besoin, club de marche pour les aînés).

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-03-24 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennnes), Jean-François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur) ainsi que Yvon Massicotte, Murielle Allatt, Anie Cournoyer, Catherine Liessens et Louise Boucher).

La firme RCGT dépose les états financiers vérifiés au 31 décembre 2015 : les revenus sont de 11 202 031 \$ et les dépenses de 11 826 891 et l'excédent de 624 860 \$; nous acceptons les quotes-parts à facturer soit 3 914 608 \$ et 3 177 647 \$ et les quotes-parts à rembourser de 736 961 \$. La part de Saint-Joseph-de-Sorel est de 10 724 \$, de Sorel-Tracy est de 188 962 \$, de Contrecoeur est de 111 600 \$, de Verchères est de 58 954 \$, de Varennnes est de 250 190 \$ et de Sainte-Amable est de 116 530 \$.

Nous adoptons le protocole d'entente pour le projet pilote Taxibus Sainte-Anne-de-Sorel; les projets et résultats suivants sont traités : poursuite autocar La Québécoise; la gouvernance (l'article 112.1); le colloque et la mission de AQTIM; les indicateurs de performance Taxibus; les statistiques d'achalandage par circuit; le tableau d'analyse des plaintes et registre; les bris mécaniques et le compte-rendu de la rencontre opérationnelle avec le transporteur, ainsi que les prévisions budgétaires 2016 : revenus 5 806 946 \$.

TAXIBUS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-04-20 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Richard Racicot, Richard Deguise (COOP) et Anie Cournoyer et Julie Ruel (Gestrans)).

Rencontre d'amélioration continue : Taxibus arrive à Sainte-Anne-de-Sorel pour un projet pilote d'une durée d'un an, soit du 8 mai 2016 au 6 mai 2017. Le comité prépare la publicité et les horaires. Le nouveau logiciel Taxibus sera implanté en mai et un employé a déjà reçu sa formation. La communication se fera par courriel. Taxi Coop et nous analysons ce qui pourrait être amélioré.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-03-24 : (Alexandre Belisle (Verchères), Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Martin Damphousse (Varennes), François Gamache (Saint-Amable), Suzanne Danserau (Contrecoeur) ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Anie Cournoyer (CIT), Catherine Liessens (CIT) et Louise Boucher (Gestrans)).

La firme RCGT dépose les états financiers 2015 : la dette est de 8 628 000 \$ (terminus et garage); l'excédent de l'exercice est de 1 235 740 \$ et l'appropriation de l'excédent accumulé est de 1 000 000. La régie adopte le budget 2016 qui totalise la somme de 758 988 \$ avec un excédent de 0 \$. Les délégués apportent une modification du budget approuvé de 2016.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

16-03-14 : (Olivar Gravel, président, Serge Péloquin, Claude Pothier ainsi que Luc Airolti et Vicky Bussière)

Dépôt des états financiers 2015 : revenus 1 159 179 \$; dépenses : 1 331 457 \$; excédent 60 444 \$; surplus accumulé : 217 421 \$. Les responsables discutent du programme d'immobilisation pour les dix (10) prochaines années, etc. Le directeur est à la recherche d'un employé à temps partiel pour remplacer les employés en vacances.

« L'évaluation de la valeur n'égal pas l'évaluation des immobilisations futures qui ressemblent au plan triennal d'immobilisation » (Ce sujet est reporté à plus tard)

16-04-18 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-sur-Richelieu), Luc Airolti et Vicky Bussière).

La Régie procède à l'embauche d'un nouvel employé en remplacement d'une prise de retraite concernant le programme d'immobilisation; deux spécialistes dans le domaine du bâtiment (toiture, briques, etc.) et le directeur de l'usine fera l'inspection de la porte mécanique de l'usine (dont le puit d'eau brute).

Décès de Monsieur Paul-Émile Tellier, ex-conseiller

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Paul-Émile Tellier, qui fût conseiller de novembre 1975 à octobre 1983 et de novembre 2003 à octobre 2013.



Maintien d'inventaire



La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel vous informe qu'elle a mandaté la firme d'évaluation « **L'Immobilière, Société d'évaluation conseil inc.** » pour effectuer le maintien d'inventaire de tous les bâtiments du territoire de notre ville afin de vérifier l'exactitude des données inscrites aux fiches d'évaluation ainsi que d'en effectuer la mise à jour.

À compter de mai 2016, des techniciens en évaluation de ladite firme passeront de porte en porte afin de procéder à l'inventaire du milieu **du lundi au samedi, entre 8h00 et 21h00**, le tout conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* dont vous trouverez un extrait ci-après.

Les techniciens porteront une carte d'identification officielle et pourront présenter aux citoyens une lettre de référence émise par l'administration municipale qui les autorise à agir comme représentants de la firme d'évaluation. Dans l'éventualité d'une absence, les techniciens reviendront et pourront dans l'intervalle prendre des mesures extérieures, le cas échéant.

Nous demandons la collaboration de tous les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel afin de bien les accueillir.

ARTICLE 18 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire doit fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements relatifs au bien, dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions, selon que ce dernier lui demande de les fournir, au moyen d'un questionnaire ou autrement, ou de les rendre disponibles.

Le propriétaire d'un terrain ou son mandataire doit, de la même façon, lorsqu'il s'y trouve un bien devant être porté au rôle au nom de son propriétaire en vertu du chapitre V, fournir ou rendre disponibles à l'évaluateur ou à son représentant les renseignements dont ce dernier a besoin pour l'exercice de ses fonctions et qui sont relatifs au propriétaire de ce bien.

Commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 16 le propriétaire ou l'occupant d'un bien ou son mandataire qui, sans excuse légitime, ne fournit pas ou ne rend pas disponibles, selon la demande de l'évaluateur ou de son représentant, les renseignements visés aux premier et deuxième alinéas, ou fournit ou rend disponibles de faux renseignements.

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

Payable à 100 %.....Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

Payable à 50 %.....Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

Gratuit.....Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{er} vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

BIENVENUE CHEZ VOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
de ce qui se passe
dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :
24 mai - 28 juin - 26 juillet -
23 août et 27 septembre 2016

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45

Prendre note qu'il n'y aura pas de scrabble le
21 juin et 28 juin 2016



Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2016, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de :

- 35 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et
- 40 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquez avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi,
il y a un bingo récréatif organisé
par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
Jour: Tous les mercredis | Arrivée: 13h00

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

Office Municipal d'Habitation de Saint-Joseph-de-Sorel Résidence Pointe-aux-Pins



L'O.M.H. offre des logements à prix modiques aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel à faibles revenus.

Pour en faire la demande et être inscrit sur la liste d'attente, communiquez avec le directeur général, monsieur Roger Courchesne en composant le 450-746-7532.

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès Sorel-Tracy valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au :
450 780-5600



COMMUNIQUÉ

Pour parution immédiate

SAINT-HYACINTHE, LE 4 AVRIL 2016. **BOOMERS ET JEUNES ADULTES AUX JEUX DU QUÉBEC 2016.**

La délégation **RICHELIEU-YAMASKA** présentera environ 210 athlètes, une cinquantaine d'entraîneurs et accompagnateurs et une équipe de mission de 14 bénévoles lors de la **51^e Finale des Jeux du Québec de Montréal**. La responsable de la délégation souhaite recruter trois personnes intéressées à compléter l'équipe d'encadrement pour œuvrer auprès des équipes sportives.

Être membre de l'équipe de mission ne nécessite pas de connaissance particulière ni d'être un athlète. Il faut simplement aimer côtoyer les jeunes et être amateur de sport. Le travail d'équipe, l'initiative, la disponibilité, et le dynamisme sont les principales qualités recherchées. Il n'y a pas d'âge pour faire partie de l'équipe de mission Richelieu-Yamaska. Celle-ci est composée autant de Boomers que de jeunes adultes.

Les missionnaires assurent une présence sur le site d'hébergement de la délégation à compter de 16h; ils se chargent d'accompagner, d'informer et de guider les participants, entraîneurs et accompagnateurs durant la journée ... ***Pas le temps de s'ennuyer!!***

Les membres de la mission sont transportés, logés et nourris pendant toute la période des **JEUX** (15 au 25 juillet 2016). On leur remet aussi les vêtements de la délégation ainsi qu'un petit montant d'argent. Une rencontre préparatoire leur permet de recevoir toute l'information requise pour pouvoir bien accomplir leur mandat. Évidemment, à tout instant, les missionnaires peuvent se référer au chef de délégation ou à son adjointe pour obtenir du support ou de l'information.

Il est à noter que la Finale des Jeux du Québec 2016 soulignera le 40^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal... Plusieurs compétitions auront lieu sur les sites de 1976.

Jeunes adultes, jeunes retraités, jeunes de cœur, joignez l'équipe de mission Richelieu-Yamaska!! Intéressé(e)? ... contactez Diane Gosselin au 1 800 387-7979 ou au 450 773-9802 ou à l'adresse dgosselin@loisir.qc.ca

Source : Diane Gosselin, Conseillère en loisir
Responsable des Jeux du Québec Richelieu-Yamaska
450 773-9802 – 1-800-387-7979

Facebook : Jeux du Québec Richelieu-Yamaska



Activité Aréna Aussant

Lundi le 25 avril dernier, l'Aréna Aussant a été envahie par les élèves de l'école Martel. Dès 8h, les enfants, parents et enseignants ont lassé leurs patins et se sont lancés sur la surface glacé.

À 9h30, il y a eu une cérémonie officielle et une mise au jeu protocolaire. L'annonceur maison était Yannick Lévesque, animateur sportif et l'invité d'honneur était l'humoriste Philippe Laprise. Pour compléter ce duo, le maire Olivier Gravel était présent accompagné de cadres importants de la Commission scolaire.

L'équipe des professeurs « Les Canadiens » a débuté la partie en force, mais hélas, le souffle a manqué. Les Lions de Saint-Joseph-de-Sorel, composés de jeunes hockeyeurs de l'école, les ont vite rattrapés. La capitaine des Canadiens, la directrice de l'école Martel, Madame Chantal St-Louis, a motivé ses troupes avec passion, mais les élèves ont pratiqué un échec avant impeccable. Après le temps réglementaire, la marque était égale.

Le tout s'est terminé par des tirs de barrages. Les élèves, beaucoup plus précis, ont remporté l'épreuve. Durant cette joute, aucun billet rouge n'a été décerné par l'officiel. Cette activité avait pour but d'amasser des cubes d'énergie pour le Défi Pierre Lavoie.

La municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel est heureuse d'être partenaire dans de tels événements.

Jacques Renaud
Conseiller et R.O.F.A.



À ne pas manquer au Centre sportif du Cégep de Sorel-Tracy cet été, de tous nouveaux cours pour permettre à vos ados de bouger: Jeunes en forme et Athlètes en action. Aussi, pour les jeunes parents, un tout nouveau cours Parents/Enfants sera offert pour vous permettre de bouger avec votre enfant. Informations bientôt disponibles sur le site du Centre sportif: www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

À votre service
MARIE-CHRISTINE MÉNARD
KINÉSIOLOGUE

Kino
GYM-ATOUT
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

**SPÉCIAL
3 MOIS ÉTÉ**

AIR
CLIMATISÉ!

Centre sportif
du Cégep de Sorel-Tracy

450 743-9127

CONSULTEZ
NOTRE

NOUVEAU SITE INTERNET
POUR LES DÉTAILS DES SERVICES!

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

NOUVEAU :
HEURES D'OUVERTURE
PROLONGÉES LA FIN DE SEMAINE !

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES
AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

BESOIN DE SOUTIEN?
Je suis là pour vous!

Service gratuit



Vous vivez une période difficile
...une maladie, un deuil?

Vous vous sentez seul
...aimeriez rencontrer des gens?

Vous avez besoin d'aide
...ne savez pas où vous adresser?

MES OBJECTIFS

Être à l'écoute de vos besoins

Vous informer sur les services et les programmes
...qui vous sont destinés

Envisager avec vous des solutions
...et les mettre en œuvre!

Francine Laplante, TES
450 881-7017

Courriel : travailleusedemilieu7017@hotmail.com



Un projet porté par



REGROUPEMENT POUR LA SANTÉ DES AÎNÉS PIERRE-DE SAUREL
450 855-3737

Journée familiale horticole

Le conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le **samedi 21 mai 2016**, à compter de **10 h 30**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.

Horaire des activités :

10h30 à 12h00 :

Remise de caissettes de fleurs et de terreau paysagiste

12h00 :

Tirages (Pour participer aux tirages, votre présence est obligatoire) – Aucune livraison

Notre site web

Pour plus d'information, rendez vous sur notre tout nouveau site Internet : www.vsjs.ca

WIFI disponible

Veuillez prendre note que le WIFI du Parc de la Pointe-aux-Pins sera disponible à compter du 1^{er} mai 2016



à fait son chemin pour devenir le vôtre

DU LUNDI AU VENDREDI

En matinée :

*6h00 - *6h20 - 7h20 - 8h00 - 8h25 - 9h20 - 10h20 - 11h20

En après-midi

12h20 - 13h00 - 14h00 - 15h10 - 16h10 - 16h40 - 17h15

En soirée

18h10 - 19h20 - 20h05

EN SOIRÉE JEUDI ET VENDREDI

Horaire habituel avec départ supplémentaire à 21h15

SAMEDI ET DIMANCHE

*8h30 - 10h30 - 12h00 - 14h00 - 16h00 - 17h10

*réserver la veille.

Pour annulation du 6h00, 6h20 et 8h30, appeler au 450 742-4545.

Tarification

	Passage unitaire	Carte mensuelle
Tarif ordinaire	4,75 \$	96,00 \$
Tarif réduit*	3,00 \$	63,00 \$

*Le tarif réduit est offert aux étudiants et aux personnes de 65 ans et plus

450 743-3336
option 2

VENTE DE GARAGE (Sans frais et sans permis)

Pour 2016, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, qu'une seule fin de semaine, parmi celles-ci :

- Les trois dernières fins de semaine de mai soient :
14 et 15 mai ou 21 et 22 mai ou 28 et 29 mai 2016.

Une deuxième fin de semaine de vente de garage est autorisée sans frais et sans permis la 2^e fin de semaine d'août soit : 13 et 14 août 2016.

Veillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre 8h00 et 20h00.

La direction - Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2016, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins, **cependant**, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au parc de la Pointe-aux-Pins en priorisant une période d'inscription pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 16 au 27 mai 2016.

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence et/ou carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.

AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y



Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidents profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes. Ces activités vous sont familières? Avant d'allumer, lisez ce qui suit...

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiserez les risques que votre brûlage se propage à la forêt.

- Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'allumer un feu.
- S'il est possible de faire un feu :
 - allumer le feu dans un endroit dégagé, sur sol minéral;
 - éviter de brûler lors de grands vents;
 - avoir sur place le matériel approprié, afin d'intervenir promptement.

UN MYTHE

Contrairement à la croyance populaire, le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée. Conséquences? Le sol s'appauvrit et notre environnement est pollué.

Objet : Au printemps, le retour des motocyclettes et des cyclomoteurs

Avec l'arrivée du printemps, les adeptes de la conduite de motocyclettes et de cyclomoteurs sont impatients de les conduire à nouveau.

Afin que ces déplacements se fassent avec prudence, il importe de rappeler quelques règles de sécurité et quelques dangers guettant les motocyclistes en début de saison:

- Le gravier sur la chaussée principalement aux intersections et dans les courbes peut entraîner un dérapage;
- En fin de journée et en soirée, le froid peut causer des plaques de glace;
- L'apparition des nids de poule printaniers amène aussi des obstacles sur la route;
- Les automobilistes ont aussi perdu l'habitude de voir des motocyclettes.



La motocyclette étant moins visible que l'automobile, son conducteur doit s'assurer d'être vu. Le contact visuel entre les usagers de la route est une bonne démonstration que l'autre personne nous a vu.

Le code de la sécurité routière encadre l'utilisation des véhicules routiers dont les motocyclettes et les cyclomoteurs :

- Le renouvellement de l'immatriculation doit être effectué au plus tard le 30 avril;
- Un permis de conduire de la classe appropriée est nécessaire;
- Le conducteur doit toujours tenir le guidon et demeurer assis;
- Le port d'un casque conforme est aussi obligatoire;
- En groupe de deux ou plus dans une voie de circulation, les conducteurs doivent adopter la formation en zigzag;
- Le motocycliste ne peut circuler entre des rangées de véhicules circulant sur des voies contigües;
- Le code de la sécurité routière impose l'obligation aux véhicules d'être munis de pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars. Comme les motocyclettes et les cyclomoteurs ne sont pas munis de tels pneus, ils ne peuvent pas circuler durant cette période.

L'utilisation des cyclomoteurs et des motocyclettes munie d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 125 cm², en plus des mêmes règles de sécurité et de conduite que les motocyclettes, est régie par des règlements spécifiques. Pour n'en citer que quelques-uns, notons :

- l'interdiction de conduire sur une route à accès limité, ses entrées et sorties;
- le conducteur d'un cyclomoteur qui est âgé de moins de seize ans ne peut en aucun temps transporter de passager.

Tous les équipements d'origine des motocyclettes et des cyclomoteurs doivent être tenus en bonne condition de fonctionnement et demeurer conformes aux normes. Notons entre autres la présence de deux rétroviseurs, la présence d'un siège permanent; de marchepieds pour le passager et d'un système d'échappement conforme.

La prudence, l'observation des conditions routières et du comportement des autres usagers de la route sont donc essentielles à la sécurité des motocyclistes. Le partage de la route entre usagers, la courtoisie au volant et le respect des autres usagers augmentera le plaisir de conduire et la sécurité de tous.

Sources : Code de la sécurité routière du Québec
Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers

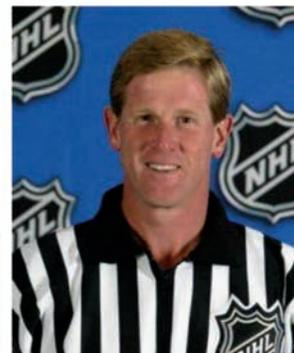
Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

1805, boulevard Saint-Louis, Sorel-Tracy (QC) J3R 5A2 | Tél. : 450 743-7947 Télécopieur : 450 743-9107

Courriel : poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

10^{ième} ÉDITION – TOURNOI DE GOLF**DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL****EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL****SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE
M. JEAN MORIN****Juge de Lignes retraité de la LNH****VENDREDI LE 9 SEPTEMBRE 2016
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"**

La 10^{ième} Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016** au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Pour cette édition, M. Jean Morin a répondu, avec enthousiasme et fierté, à la demande du comité organisateur pour la présidence d'honneur de ce tournoi. M. Jean Morin a travaillé à titre de Juge de Lignes de la LNH pendant 24 ans. Durant sa carrière, il a été choisi pour prendre part à deux (2) Jeux Olympiques d'hiver : à Salt Lake City en 2002 et à Vancouver en 2010 où il a arbitré le match pour la médaille d'or entre le Canada et les États-Unis. De plus, il a été sélectionné à huit (8) reprises pour les Finales de la Coupe Stanley. Maintenant retraité, il est revenu s'établir dans la région et s'implique avec les officiels de la LHJMQ afin de partager son expérience et de contribuer à leur développement. Il aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

Réservez à votre agenda la date du vendredi 9 septembre 2016.

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée spéciale!

Président d'Honneur du tournoi : Jean Morin

Coprésidents du tournoi : Olivar Gravel, maire - Louis-Georges Mandeville, Lions

COÛT D'INSCRIPTION	
Forfait golf inclus déjeuner brunch, golf, voiturette & souper	160 \$
Golf seulement inclus déjeuner brunch, golf & voiturette	100 \$
Souper seulement	60 \$

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordures ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoin de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui régissent les règles de vie

en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'aboyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie

au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amusent dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des « feux de camp » en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...

**CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL**

Le centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
centre animalier Pierre-De Saurel**
1681, route Marie-Victorin, local 109
à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
centreamanimalier.pierredesaurel@gmail.com
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 2 collectes spéciales pour les **branches seulement**. Ces collectes auront lieu durant les semaines suivantes, le jour habituel de la collecte :

- Semaine du 20 juin 2016
- Semaine du 19 septembre 2016

N.B. Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Matières sur des remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : 450 743-5224.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 5 mai, 9 juin, 7 juillet, 4 août et 8 septembre 2016

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

L'Écocentre sis au 3125 Joseph-Simard à Sorel-Tracy (ancien site de Comporec) est ouvert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel les jours suivants :

**Du mercredi au dimanche
de 9h30 à 16h30**

- Seuls les particuliers sont acceptés.
- Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.
- Le service est sans frais pour les citoyens résidents de la MRC. Une preuve de résidence peut être demandée.

Veillez prendre note que l'écocentre est présentement en construction. Une fois aménagé, les jours d'ouverture seront modifiés de manière à étendre le service sur une bonne partie de la semaine.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts (branches, feuilles et résidus de jardin);
- Les meubles et appareils électroménagers;
- Les résidus domestiques dangereux (peinture, chlore, huile, acides, bases, diluants, piles, batteries, etc);
- Pneus.

Les matières non acceptées :

- Les ordures ménagères;
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices;
- De la terre contaminée.



- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

RÉCUPÉRER

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées. **VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.**



LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.



4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.

OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.; • Piles, cartouches d'encre et cellulaires; • Encombrants; • Appareils de réfrigération et de climatisation; • Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes; • Matériel électronique et informatique; • Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc. <p><i>* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.</i></p>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (ramassage 1^{er} semaine de chaque mois); • Résidus verts (4 collectes par année) <i>* Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;</i> • Piles, cartouches d'encre et cellulaires.
MUNICIPALITÉS DE • Saint-David • Saint-Ours • Saint-Roch-de-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens <p><i>* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.</i></p>
BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCES PARTICIPANTS* <i>* Voir la liste complète sur le site web</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Piles, cartouches d'encre et cellulaires
GARAGES DE VÉHICULES	<ul style="list-style-type: none"> • Pneus et batteries
PHARMACIES	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments
J-P BLANCHARD - 450 742-5335 SINTRA - 450 742-5993 LOU-TEC - 450 742-3787	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) <p><i>* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.</i></p>

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.



SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

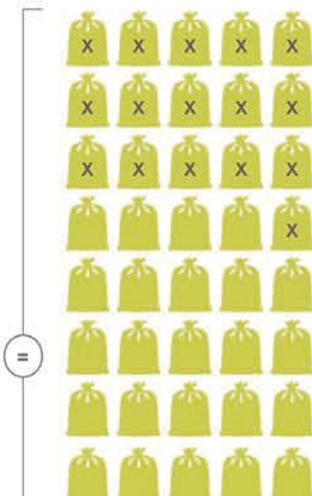
RÉDUIRE À LA SOURCE

- 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :
 - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
 - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
 - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :
 - Privilégiez les produits en vrac.
 - Recevez vos factures par Internet.
- 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.
- 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS* PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

* sac d'une contenance de 20 livres



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à coeur autrement qu'en argent!

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

VERRE

- Pots de verre
- Couvres de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	
	X	
	X	

PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	
	X	
	X	

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvres de pots et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)
Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
X		
	X	
Dépôt de RDD		
	X	

PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	

DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvres de pots à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	

IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,
PLUS ON PAIE,
MAIS PLUS ON RECYCLE,
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com
450 743-2703

MRC
de Pierre-De Saurel

MAI 2016						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Notes:

JUIN 2016						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Notes:

JUILLET 2016						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Notes:

AOÛT 2016						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Notes:

SEPTEMBRE 2016						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Notes:

Les collectes débutent à 6h00 le matin

LÉGENDES DU CALENDRIER

= Hôtel de Ville fermé = Collecte des ordures ménagères

= Séance ordinaire du Conseil = Collecte des encombrants

= Collecte sélective (recyclage)

Pour les dates de collectes vertes et des branches à l'automne, référez-vous aux journaux locaux

= Jour de collecte verte (gazon coupé, feuilles mortes, végétaux, débris de jardins et de plate-bande débrassés de leur terre).

= Jour de collecte des branches

Pour tous commentaires et/ou plaintes concernant les collectes, veuillez contacter la MRC au 450 743-2703

Veuillez vous référer au site internet de la MRC www.mrcpierredesaurel.com et aux journaux locaux pour les prochaines collectes de résidus verts.

HEURES D'OUVERTURE

HORAIRE D'ÉTÉ

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE (DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	08h15 à 12h00 13h00 à 16h30
Vendredi :	08h15 à 11h45 Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 25 juillet au 5 août 2016 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS

(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	07h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Vendredi :	8h00 à 12h00 Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Lundi 23 mai • Jeudi 23 juin PM • Vendredi 24 juin
- Jeudi 30 juin PM • Vendredi 1^{er} juillet
- Lundi 5 septembre

COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

N'OUBLIEZ PAS

Troisième versement : 16 août 2016

TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les, lundi, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1^{er} juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau. Un maximum de 50 passes sera émis par année d'émission.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 16 mai - 20 juin - 11 juillet -
22 août - 19 septembre 2016

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911
Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141
Travaux publics (urgence) : 911
(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :
Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572
Secrétariat : 450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs) 450 743-3205
Piscine : 450 742-1172
Local du 3^e âge : 450 743-5431
Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703
Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

• Olivar Gravel	450 742.3148
• Serge Baron	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer.....	450 743.8779
• Vincent Deguise.....	450 742.4379
• Michel Latour	450 746.8965
• Francine Parenteau.....	450 746.0896
• Jacques Renaud.....	450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Olivar Gravel
Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.